DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

Au Comité Exécutif

du Parti Radical et Radical-Socialiste

Paris, 18 juin.

Les délégués du Comité exécutif du parti radical et radical-socialiste ont tenu ce soir une réunion plénière.

M. Volfoeya, au nom du bureau, fait une communication au sujet du nouveau groupe parlementaire qui vient de se constituer.

Il voit là une manœuvre de division.

M. Camille Picard déclare qu'un certain nombre d'adhérents se sont déjà retirés.

M. Volfoeya dit qu'il y a dans la constitution de ce groupe une attaque directe contre l'organisation du parti.

Le bureau propose d'envoyer aux députés adhérents au parti, ayant également donné leur adhésion au nouveau groupe, une lettre pour leur demander des explications.

M. Bonnet dit qu'il y a là une équivoque.

Il faut savoir si dans le discours qu'il a prononcé, M. Maginot a parlé en son nom personnel ou au nom de ses collègues.

S'agit-il d'un nouveau parti ou d'un nouveau groupe ?

On paraît maintenant vouloir appliquer le règlement du parti, alors qu'on ne l'a pas fait jusqu'à ce jour, puisqu'en violation des décisions du dernier congrès, on n'a pas constitué un groupe unique du parti, à la Chambre et au Sénat.

M. Thalamas estime qu'il n'est pas nécessaire de demander des explications aux adhérents du nouveau groupe.

Ceux-ci ont voulu instituer un groupe qui se libère de toute attache avec les organisations extérieures.

Le nouveau groupe a une tendance nettement déterminée, il faut faire de l'apaisement.

Les trois quarts de ses adhérents sont des « mal élus ».

Il n'y a pas de ménagement à prendre avec eux, on doit les exclure du parti.

M. Thalamas ajoute qu'il est nécessaire pour le parti radical de faire une politique exemple de toute équivoque.

Ce conseile à l'heure actuelle deux tendances dans le parti radical, entre les deux tendances il leur opter.

M. Malvy déclare n'être pas dupe de la manœuvre tentée par les organisateurs du nouveau groupe.

Certains d'entre eux se sont laissés entraîner.

L'exclusion prononcée dès aujourd'hui serait une mesure très sévère ; il est préférable de demander des explications et d'agir seulement ensuite.

M. Franklin-Bouillon dit que la question du groupe nouveau n'est qu'un incident dans la situation politique actuelle.

Il convient d'élargir la question et de se placer sur le terrain de la politique générale.

M. Franklin-Bouillon propose l'ordre du jour suivant :

« Le Comité consistant que le gouvernement actuel continue de s'appuyer sur une majorité comprenant tous les éléments de droite sans exception, blâme à nouveau sa politique et désavoue formellement ceux des membres du parti radical qui, au mépris de leurs engagements, ont accepté d'entrer dans la ministère Barthou-Thierry et persistent à s'associer à son œuvre nettement réactionnaire. »

M. Franklin-Bouillon déclara que si on avait constitué à la Chambre le groupe du parti auquel on devrait adhérer exclusivement, la question soulevée par la création du nouveau groupe ne se serait pas posée.

Dès demain, il faut opérer la sélection par la formation d'un groupe unique des députés adhérant au parti.

Il propose une motion invitant les députés à constituer immédiatement ce groupe.

Les parlementaires, conclut M. Franklin-Bouillon, n'ont pas suffisamment donné l'exemple de la discipline, il faut leur donner le mandat formel de constituer à la Chambre le groupe unique du parti.

M. Camille Picard estime qu'il ne convient pas de prononcer des exclusions dès ce soir.

M. Franklin-Bouillon présente l'ordre du jour suivant :

« Le Comité invite à nouveau les parlementaires, membres du parti radical et radical-socialiste à démissionner des divers groupes auxquels ils peuvent être inscrits, pour adhérer exclusivement au groupe du parti constitué à la Chambre.

M. Malvy se déclare favorable à la constitution d'un groupe des adhérents du parti, mais il ne croit pas possible de dissoudre pour l'instant, les deux groupes déjà existants, le groupe radical-socialiste, et la gauche socialiste.

M. Thalamas répond à M. Malvy et insiste pour que le Comité exécutif décide dès ce soir, que les députés du parti ne pourront pas faire partie d'un autre groupe que celui du parti.

M. Camille Picard déclare qu'il ne faut pas statuer dès ce soir, sur la dissolution des deux groupes radicaux de la Chambre et propose qu'on se prononce seulement sur la nécessité de constituer un groupe du parti.

M. Franklin Bouillon insiste.

M. Malvy dit que la question est grave ; il craint que la tactique préconisée par M. Franklin Bouillon, loin de favoriser l'organisation du parti, ne amène la désorganisation.

Il demande que cette question soit mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

On procède au vote

Les délégués décident donner aux adhérents du nouveau groupe parlementaire une lettre les mettant en demeure d'opter.

Sur la proposition de M. Thalamas elle est ainsi rédigée :

« Nous devons nous faire observer que la déclaration faite au nom du groupe, est incompatible avec les règles d'organisation du parti auquel vous avez adhéré et nous vous prions de nous faire connaître dans le délai le plus rapproché à laquelle des deux organisations vous entendez adhérer. »

La motion de M. Franklin-Bouillon relative à la politique du ministère est adoptée.

Après une nouvelle intervention de MM. Camille Picard, Malvy, Franklin-Bouillon, le renvoi à une autre séance de la question du groupe unique est mis aux voix.

M. Franklin-Bouillon accepte ce renvoi pour ne pas être accusé d'avoir obtenu un vote de surprise.

Le renvoi est ordonné.

La prochaine séance aura lieu dans un délai maximum d'une quinzaine.

Le Comité exécutif émet ensuite le vœu que les députés adhérents au parti, s'opposent énergiquement à la clôture de la session tant que la Chambre n'aura pas décidé que les nouvelles dépenses militaires, seront supprimées par la fortune acquise.

LES CONFLITS d'Orient

La Bulgarie refuserait d'aller à Saint-Pétersbourg

Vienne, 18 juin.

Une dépêche de Sofia à la « Neue Freie Presse » annonce que le Bulgarie refuse d'envoyer des représentants à la conférence de Saint-Pétersbourg.

Le gouvernement de Sofia attendra pendant un délai de cinq jours la décision de la Serbie.

Un ministre bulgare aurait déclaré que si la Serbie refusait l'arbitrage sur les bases du traité conclu entre les deux nations, la guerre serait inévitable.

LA SITUATION EST CRITIQUE.

On croit à la guerre

Cologne, 18 juin.

Dans une dépêche de Sofia à la « Gazette de Cologne », le gouvernement bulgare a adressé aujourd'hui une note au gouvernement serbe.

Dans cette note il répond négativement à la demande de revision du traité ; il persiste dans le point de vue qu'il a adopté en ce qui concerne l'évacuation des territoires occupés.

Cette note parviendra aujourd'hui soir 19 juin, à Belgrade.

Le roi et le gouvernement reçoivent de toute la région du royaume, des télégrammes approuvant leur politique.

Une décision sera prise après la réception de la réponse serbe à la dernière note bulgare.

Belgrade, 18 juin.

La réponse du gouvernement de Sofia au gouvernement de Belgrade, par laquelle il refuse de réduire les effectifs de l'armée au quart, à moins que la Serbie n'évacue au préalable les territoires sur lesquels la Bulgarie émet des prétentions, conformément au traité passé entre les deux pays, a été révoqué officiellement par le ministre de Bulgarie au gouvernement de Belgrade.

Malgré la teneur de cette note, les dispositions prises en vue de la conférence, n'ont pas été modifiées.

M. Pachitch part demain soir à dix heures quarante-cinq, pour Saint-Pétersbourg.

La conférence des Ambassadeurs

Londres, 18 juin.

La conférence des ambassadeurs s'est réunie cette après-midi.

Les ambassadeurs de Russie et d'Autriche, étaient venus spécialement de Windsor, où ils sont les hôtes du souverain anglais, pour assister à la délibération.

Les diplomates ont continué l'examen de la question de la délimitation de l'Albanie.

Plusieurs d'entre eux n'ont pas encore reçu de leur gouvernement des instructions suffisantes pour que la question soit liquidée.

Les ambassadeurs ont en outre délibéré au sujet des forces serbes dans la mer adriatique.

La prochaine séance a été fixée à lundi.

LE REPRÉSENTANT DE LA GRÈCE A SAINT-PÉTERSBOURG

Athènes, 18 juin.

M. Venizelos passera pour se rendre à Saint-Pétersbourg, par Belgrade, où il prendra M. Pachitch et partira avec lui à Saint-Pétersbourg, par Budapest.

Les incidents militaires

DE TOUL

Au Conseil de guerre

Nancy 18 juin

Ce matin, ont comparu, sous l'inculpation du refus d'obéissance, cinq soldats du 166e régiment d'infanterie à Toul, traduite en conseil de guerre.

Le 16 mai dernier, alors que le capitaine Royer, voulant disperser des soldats qui malmiletaient, venait de donner ordre à une patrouille de vingt-cinq hommes de mettre baïonnette en canon, une vingtaine d'hommes, parmi lesquels les soldats Riegert, Chaux, Chapon, Enoés et Charles n'exécutèrent pas l'ordre donné. Immédiatement arrêtés, ils furent mis en prévention de conseil de guerre, mais bénéficièrent tous, sauf les cinq énumérées plus haut, d'une ordonnance de non-lieu. Pour leur défense, les accusés ont allégué qu'ils n'avaient point refusé d'obéir, puisque l'ordre n'avait pas été répété, que lecture du Code ne leur avait point été donnée et qu'ils avaient simplement hésité à l'accomplir. Cette thèse a été combattue par le commissaire du gouvernement, qui a demandé la condamnation des accusés, défendus par Me Lairé et Botidin.

Le conseil a condamné Riégert et Chaux à un an de prison et Chapon, Enoés et Charles chacun à deux ans de la même peine. Une foule nombreuse se pressait à l'audience, où il ne s'est produit aucun incident.

AU MAROC

On se bat près de Tanger

Tanger, 18 juin.

Le canon tonne depuis une heure.

On l'entend distinctement dans la ville.

On a vu un obus tomber et incendier partiellement les crêtes qui dominent Tanger.

On ne sait encore d'où vient la canonnade. On suppose qu'il s'agit ou de bateaux de guerre espagnols ou de troupes poursuivant la tribu des Andjera.

Un crime mystérieux

Paris, 18 juin.

M. Eugène Richy, âgé de 46 ans, demeurant 12, rue des Buissons-Saint-Louis, s'est constitué prisonnier ce matin à M. Valeisière, commissaire de police du quartier de l'Hôpital Saint-Louis.

M. Richy a déclaré avoir hier soir à Livry (Seine-et-Oise), tiré plusieurs coups de revolver sur son neveu, nommé René Richy, demeurant 56, allée Turgot, à Livry. Celui-ci aurait été blessé grièvement à la tête.

Le meurtrier prétend avoir agi en état de légitime défense.

Eugène Richy a été envoyé au Dépôt.

La rentrée du Conseil général

DE LA SEINE

Election du président. — Un incident

Le Conseil général s'est réuni aujourd'hui à 3 h. 15 pour procéder à l'élection de son bureau.

M. Lampué, doyen d'âge, entouré des plus jeunes membres de l'Assemblée départementale, a pris place au bureau et a prononcé l'allocution d'usage, donnant à son discours la tournure humoristique dont il est coutumier.

Le président d'âge a dit : « Quand d'aller de faire réduire en cendres au four crématoire du Père-Lachaise » il avait espéré voir se réaliser le joli rêve qui supprimant les fortifications parisiennes, et fait surgir tout autour de la grande ville un parc ininterrompu, évoquant une toile série de paysages au pastel.

Il ne tient qu'à l'Assemblée départementale que le rêve de M. Lampué devienne une réalité ; il suffirait aux communes suburbaines de la Seine de s'entendre avec la municipalité parisienne pour supprimer la zone et la remplacer par des espaces de plein air.

Ce discours spirituel a été très applaudi.

On a ensuite procédé à l'élection du nouveau président du Conseil général, en remplacement de M. Poirrier de Narçay, président sortant.

Cette élection a donné lieu à deux tours de scrutin : au premier tour les voix se sont réparties de la façon suivante :

M. Maurice Quentin, réactionnaire, 48 voix ; Henri Rousselle, radical-socialiste, 30 voix ; Landrin, socialiste unifié 20 voix.

Au 2e tour du scrutin, M. Maurice Quentin a été élu par 47 voix contre 44 à M. Rousselle.

Entre les deux tours de scrutin, un incident s'est produit ; en venant voter, M. Landrin, socialiste, a fait une déclaration hostile au service de trois ans. Le Préfet de la Seine a protesté en ces termes : « Gardien de la loi de trois ans, j'entends faire respecter cette loi et je le fais respecter ici. »

« Ce n'est pas ici, a ajouté M. Delannoy, que le projet de loi en discussion à la Chambre devra donner lieu à un débat quelconque ; s'il en était autrement je poserais la question préalable. »

Les socialistes unifiés ont fait entendre des rumeurs et le Préfet de la Seine a alors quitté la salle des séances.

Prenant la parole, M. Henri Rousselle a dit qu'il ne ferait à aucun parti l'injure de supposer qu'il ne serait pas d'accord avec tous les autres lorsqu'il s'agit de la défense nationale. Mais il reste, quant à lui, partisan de la loi de deux ans qu'il défendra aussi longtemps qu'on ne lui aura pas démontré qu'elle est insuffisante pour assurer la défense du territoire.

Le résultat du scrutin proclamé, le doyen d'âge a appelé au fauteuil présidentiel, M. Maurice Quentin, qui a remercié en quelques mots ses collègues de la confiance qu'ils lui avaient témoignée, et réservant de prononcer son discours à la prochaine séance.

Le nouveau président du conseil général, conseiller municipal du quartier des Halles, a été élu, pour la première fois, le 18 novembre 1900. Depuis treize ans il n'a pas cessé d'appartenir à l'assemblée. Avocat à la Cour d'appel, il est né à Paris, le 15 janvier 1872. Ainsi que nous le disons plus haut, il appartient au parti réactionnaire.

A la Commission de l'Armée

Paris, 17 juin.

La Commission de l'armée s'est réunie sous la présidence de M. Le Hérissé.

Elle a désigné M. Nail comme rapporteur du projet de loi tendant à confier la construction de casernes par voie de concours, à des ingénieurs ou à des architectes diplômés.

M. Driant a été nommé rapporteur du projet de loi tendant à modifier la loi du 14 avril 1832, sur l'avancement dans l'armée.

En ce qui concerne les nominations au grade de sous-lieutenant et de lieutenant, M. Galfois a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Raimbaud, concernant l'armée coloniale.

La Commission a examiné ensuite tous les amendements, dont elle est saisie, sur le projet de loi de recrutement.

Elle a adopté l'amendement du M. Abel, tendant à l'assimilation des élèves de l'école de santé de la marine aux élèves de l'école de Lyon.

Sur la proposition de M. Henri Paté, rapporteur, elle a accepté de rétablir dans le texte de la commission, à côté des Ecoles normales, centrales, etc., l'Institut agronomique qui figurait dans le projet primitif du gouvernement et de donner aux élèves de cet Institut les mêmes avantages qu'aux élèves des autres établissements visés au paragraphe 2 de l'article 13 du texte de la commission.

Ce ce qui concerne les contre-projets déposés en cours de discussion, la Commission n'aura à les examiner que si la Chambre les lui renvoie, après prise en considération.

Le minimum de salaire

DANS LES MINES

Paris, 18 juin.

La Commission des Mines, réunie au Palais-Bourbon, sous la présidence de M. Dron, a examiné les propositions de M. Basly et de ses collègues sur le minimum de salaire dans les mines.

Elle a décidé de nommer un rapporteur, à la prochaine réunion.

Encore un !

ARRESTATION D'UN ECCLÉSIASTIQUE

Bar-le-Duc 18 juin.

Le Parquet a fait placer sous mandat de dépôt, à la maison d'arrêt de Bar-le-Duc, un ecclésiastique, curé d'une commune des environs, qui se serait livré à les actes coupables sur trois fillettes.

La chaleur en Amérique

New-York, 18 juin.

La vague de chaleur qui s'est soudain abattue sur la partie des Etats-Unis située à l'est du Mississipi est, pour ainsi dire, sans précédent à cette époque de l'année.

A New-York, la température est de 36° ; elle a monté à 36° à Chicago.

Les autorités, prises au dépourvu, n'ont pas pu organiser les services de sûreté qui existent pendant la canicule.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Terrible accident à Wingles

RUPTURE D'UN ECHAFAUDAGE. — CHUTE DE 22 MÈTRES. — TROIS TUÉS

Sur le territoire de Wingles, dans l'arrondissement de Béthune, des centaines d'ouvriers travaillent à la construction de la vaste usine dont l'érection a été décidée par la Société Métallurgique de Pont-à-Vendin, récemment cédée.

Parmi les énormes appareils déjà établis se trouvent ceux du système Copper devant ventiler les hauts fourneaux. La masse imposante de dix de ces appareils haute de 28 mètres, au dresse déjà au milieu des chantiers. Mercredi, une équipe de huit monteurs de la maison Cabirol, de Bellevilla, près de Nancy, achevaient le construction du cinième Copper.

Deux étaient à l'extérieur sur un échafaudage, les six autres étaient juchés sur un échafaudage intérieur dépendant du précédent maintenu par des grilles et des treuils permettant d'en modifier l'établissement au fur et à mesure qu'une nouvelle plaques de tôle d'acier rivée complétant le construction, la développe en hauteur. On changeait les dispositions intérieures mercredi vers onze heures du matin, quand l'échafaudage pour une cause mal définie, quant à présent basculé.

Trois des ouvriers qui le montaient réussirent à s'accrocher, qui, à un treuil, qui, aux parois du Copper, les autres malheureux vinrent s'abattre lourdement sur le sol d'une hauteur de 22 mètres. On s'empressa autour d'eux. René Crespel, 19 ans, de Vendin-le-Vieil, gisait sans connaissance, la mort avait déjà fait son œuvre ; François Wolff, 26 ans, sujet luxembourgeois ; Louis Normand, de Bully-Grenay respiraient encore. On les place dans des ambulances de la Compagnie des Mines de Lens pour les transporter à l'Hôpital de Lens. Wolff mourut avant d'y être transféré Normand y rendit l'âme en arrivant. Les pauvres ouvriers portaient des contusions multiples, des fractures compliquées.

Détail à noter Crespel ne travaillait à l'Usine Métallurgique que depuis la veille.

Rixes et bagarres

A AUCHY-LEZ-HESDIN

Une rixe a éclaté à Aechy-les-Hesdin, entre Emile Lefebvre, cantonnier, et Adolphe Deteux, ouvrier de filature. Cette rixe, qui était la conséquence d'une querelle sans importance, se termina au désavantage du Lefebvre, qui eut la jambe droite tractorée.

A WAILLY

M. Coulombel, vannier de son métier, et Marie Debeudie, qui exerce la même profession, rentraient de tournée, lorsqu'ils rencontrèrent plusieurs jeunes gens.

Quelques heures plus tard des gendarmes qui faisaient une ronde de nuit, trouvèrent le vannier et son amie, baignant dans leur sang. A la suite d'une enquête on arrêta le lendemain un des coupables, Charles Lefebvre, journalier à Wailly, qui fut écroué à la prison de Montreuil.

Marie Debeudin est dans un état inquiétant.

A RUYAULCOURT

Des enfourneurs et des défourneurs s'étant pris de querelle à la briqueterie Rousselot, le patron intervint et sépara les belligérants qui avaient échangé force coups et portaient de nombreuses ecchymoses.

M. Rousselot, accusé d'être intervenu trop brutalement et d'avoir blessé un des combattants, protesta avec énergie.

Une Chambre arbitrale à Lille

On nous communique :

La réunion pour la constitution de la Chambre arbitrale, à Lille, a eu lieu mercredi Un grand nombre d'industriels et de négociants y assistaient et plus de 200 adhésions avaient été envoyées par courrier.

L'assemblée, présidée par M. A. Crépy, a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Les minotiers, fabricants d'huile, malteurs, négociants, courtiers en grains, graines, tourteaux, nitrates, engrais, réunis aujourd'hui à Lille, décident la création d'une Chambre Arbitrale à Lille pour la région du Nord de la France.

En conséquence, ils ont désigné une commission chargée d'élaborer les statuts dont l'approbation sera soumise à une prochaine assemblée.

Sont désignés pour les Huiles : P. Dumortier, Tourcoing ; Paul Leperca, Le Quesnoy ; Charles Paix, Douai ; Vandermersch, Le Quesnoy ; Ch. Depeck, Arras ; Thomas Griffiths, Arras ; L. Cartier, Marcoing ; Desfosses, Haubourdin.

Pour les amidonniers : Verley à Marquette, A. Cousin, à Haubourdin ; Leconte, à Estaires ; P. Verley, à Haubourdin.

Pour les orges et malts : A. et P. Crespel, à La Bassée ; Liénard, à Lille ; L. Nivive, à La Madeleine ; Benjamin Degruson, à Merville ; Jos Bernaert, à Bergues ; Thiéffry, à Baisieux ; Seerland, à Baisieux, René Bouchart, à St-Amand ; Léon Dreyfus, à Valenciennes.

Pour les minotiers : G. Schotsmans, à Don ; Dubar, à Chocques ; E. Despretz, à Marquette ; Gilliard, à Valenciennes ; P. Coroeille, à Cambrai ; Catry, à Marcq ; Bataille-Leroy, à Aire ; Fichaux, à Dunkerque, Naveau, à Orchies ; Houzel frères, à Bléquecques ; Doutrémépuich, à Saint-Laurent-Blangy.

Pour les engrais et nitrate : Maavy-Louette, à Beauvais ; Desfosses-Leriche, à Cambrai ; Léon Baticle, Saint-Just-en-Chaussée ; R. Wagner, à Douai ; Paul Collin, à Lille ; Grau et Cusseee, à Lille ; Moreau, à Cambrai ; Legay Ferdinand, à Arras ; Houssin, à La Bassée ; Drumont, à Aire ; Gyssia Gautbier, à Dunkerque ; Castelain-Pollet, à Ascq.

Pour les grains : Vandroy, à Bergues ; Golberg, à Lille ; Vigin à Lille ; Lucien Bassez, à Valenciennes ; A. Favier, à Lille ; Emile Dreyfus, à Valenciennes ; Grasson, à Seclin ; Lowagie-Devos, à Haubourdin ; Leroy Dujardin, Debrus, à Bapaume ; Dennetière, Flines-les-Raches ; Bar-Bavay, à Thun ; Gontbier à Wattincourt.

Une réunion de commission sera prochainement convoquée pour la désignation du bureau.

CONFLIT D'OCTROI

entre Douai et Sin-le-Noble

On se souvient qu'il y a plus de deux ans déjà, un conflit éclata entre la ville de Douai qui émettait la prétention d'installer un bureau de perception de l'octroi à l'angle du cimetière de Douai, au territoire de Sin-le-Noble, et cette dernière ville, qui s'opposait à ce que la pratique de l'exercice de l'octroi fonctionne sur son territoire.

Le bureau en question ne fut pas ouvert et l'affaire fut portée devant le Conseil d'Etat qui, on vient de l'apprendre officieusement, a, par une décision prise la semaine dernière, autorisé la ville de Douai à ouvrir le bureau d'octroi objet de la contestation.

Devant la décision du Conseil d'Etat on ne peut qui s'incliner et tout serait parfait s'il n'existait un arrêté de voirie également pris par M. le Maire de Sin-le-Noble, le 4 janvier 1911, et dont le dispositif sera utilement connu :

« Considérant, dit-il, qu'il est indispensable de prendre des mesures en vue de prévenir des encombrements et des accidents au croisement de la rue du Faubourg (route Nationale n° 45), et du tu rue de Douai (chemin d'intérêt commun n° 12),

« Considérant que la circulation des piétons et des véhicules est particulièrement intense en cette partie du territoire,

« Qu'il importe en outre de faciliter aux véhicules chargés qui se dirigent vers Douai l'accès du la rampe jusqu'en pont du chemin de fer,

« Arrêtons,

« Article 1er. — Le stationnement des animaux et des véhicules de toute nature (voitures, automobiles, motocyclettes, etc.), est interdit à l'intersection des rues de Douai et du Faubourg, dans la partie de ces voies comprise sur le territoire de Sin-le-Noble, située à quarante mètres en deçà et au-delà dudit point d'intersection ; ainsi que dans le partie de la rue du Faubourg, comprise entre son point d'intersection avec la rue de Douai et le pont du chemin de fer. »

Donc, si le Conseil d'Etat autorise la pratique de l'exercice de l'octroi de Douai au territoire du Sin-le-Noble, les agents n'auront pas le droit de laisser stationner leurs véhicules en face du bureau d'octroi ; s'ils le font ils se verront dresser procès-verbal ; et, au contraire, ils passent outre de l'octroi, ils auront encore un procès par le fisc. C'est une situation exceptionnelle que pourra seul liquider le Tribunal des Conflits.

Il est vrai qu'il appartient à la municipalité douaisienne, qui vient de remporter un succès moral, de se contenter de ce succès et de ce montrer assez large de vues pour résoudre amiablement avec la municipalité de Sin-le-Noble, et au mieux des intérêts de chacun, les difficultés qui vont naître. C'est, à notre avis, le seul moyen honorable d'éviter un conflit nouveau.

Le concours hippique de Lille

C'est samedi 21 juin, à 2 heures de l'après-midi, que s'ouvre le concours hippique de Lille, sur l'Hippodrome du Bois de la Deûle.

La journée du samedi comprend le prix des Dames (gentlemen) et le prix de la Société hippique (officiers).

Il n'est pas douteux que ce concours retrouvera cette fois encore son grand succès annuel.

Abonnement : Pour la durée du concours (deux cartes homme ou dame), 15 francs. — Pesage : Une carte (homme ou dame) pour une journée, 5 francs. — Tribune : Une carte (homme ou dame) pour une journée, 3 francs. — Pelouse : Une carte (homme ou dame), pour une journée, 1 franc.

Entrée libre pour MM. les Officiers en tenue et les enfants de moins de 12 ans.

Les cartes prises le dimanche matin sont valables toute la journée.

Dans les Finances

Sont nommés receveurs particuliers des finances :

A Douai, M. Girard, receveur des finances à Mantes.

A Cambrai, M. Puigrenier, sous-chef de bureau à l'administration centrale des finances, en remplacement de M. Mariel, admis à la retraite.

Brevet élémentaire

A Lille

Sont admissibles aux épreuves de la 3e série, c'est-à-dire aux épreuves orales :

Agache Alluvera, Hubert Antoine, Auberty, Aubert Bailleul, Raymond Bailleul, Bailloi, Barbaut, Barbieux, Bâle, Bérard, Bigot, Blondel, Bodin, Bonduet, Bos, Bouches, Bourré, Boussemaer, Brackers d'Hugo, Bracquert, Brillard, Brunet, Brunot, Cardon, Chantreine, Chotard, Cocus, Emile Colas, Collier, Colmant, Convesson, Cornette, Courcy, Court, Couvet, Danès, Debeaumont, Marceau Debruyne, Decaif, Defroyelle, Degignon, Degruve, Dehen, Dehoinder, Deckmuydt Delacherte, Robert Delacourt, Henri Delatire, Jean Delecour, Delmer, Depretère, Desbonnet, Desitter, Despierre, Denis Dhalluin, Jules Dhalluin, Dherbomez, Dourier, Drigue, Dubois, Duhamel, Dubayon, Duhem, Dumets, Dumortier, Marcel Dumoulin, Faroux, Fauvergue, Feys, Florack, Georges Follet, Arthur Follet, Gamellonti, Godor, Goolen, Grandel, Gros, Hanneez, Hénin, Herbaut, Herman, Hespel, Henri Hart, Jamsoone Vaëtre Lambin, Lanery, Leblanc, Lecouatre, P. Lescroart, Jules Lefebvre, Henri Lefebvre, Louis Lefebvre, Emile Lefèvre, Legrand, Edouard Leleu, Lespagnol, Leurs, Pierre Liard, Lobet, Louson, Loriau, Lerédant, Maes, Malaquin, Malbranc, Manges, Alfred Martel, Marcel Martel, Martin Médard, Méret, Meché, Montigny, Montois, Moré, Montreuil, Nassesen, Narguet, Neuts, Obya, Paho, Pascaud, Pauwels, Pawels Perrasdin, Perrin, Peavet, Pieters, Pilleboue, Plawout, Poix, Perchant, Pouvos, Raoul Pottier, Auguste Prévost, Henri Prévost, Proix, Prunies, Pruvot, Pych, Quillon, Quintin, Renoe, Ricard, Ricaux, Richter, Riff Robert, Roch, Saigne, Marcel Sauvage, Schietecatte, Sion, Six, Szaegghe, Sophys, Stévenard, Talon, Terral, Thomas, Tobart, O. Vaillant, Valour, Vanhermelbeche, Vanmytsele, Vanelle, Van Louveist, Vanpoulle, Vandevelle, Verbeche, Albert Verlaque, Vorheydem, Viart, Vien, Vinch, Vissyne Wetles, Willerne, Zaya.

LILLE

UNE EXPLOSION

UN OUVRIER EST BLESSÉ AUX HALLES

M. Gaston Moreau, employé chez M. Desrumeaux, propriétaire d'un manège forain, devait prendre livraison mardi après-midi, sur la place des Halles Centrales de plusieurs récipients contenant du carbure. Il en chargeait un sur un camion, quand celui-ci explosa. Brûlé aux bras et au front, M. Moreau reçut les soins d'un docteur puis il fut reconduit à son domicile, rue Pierre-Legrand.

Ligue Radicale et Radicale-Socialiste

de Lille et de ses huit cantons

Une assemblée générale des membres de la Ligue Radicale et Radicale-Socialiste des huit cantons de Lille aura lieu le vendredi 20 juin, à 8 heures et demie du soir, dans la salle Delcourt, rue de Tournai, 39, à Lille, sous la présidence de M. le docteur Debierre, sénateur du Nord.

A l'issue de cette réunion, un Punch sera offert à tous les membres.

Ordre du jour : Examen de la situation politique du Parti ; Examen de la situation électorale ; Questions diverses.

Nota. — Les membres des sections de Lambersart, La Madeleine, Saint-André, Hellemmes, Ronchin, Thumesnil, Lomme, Mons-en-Barœul, sont priés de considérer le présent avis comme tenant lieu de convocation.

Le Comité exécutif.

Tragique résolution

Hier, vers une heure du après-midi, M. Auguste Bastien, tonnelier, rue d'Arras, longeait en compagnie d'un de ses amis, Jules-Joseph Renaut, 38 ans, rattacheur, rue de Douai, cour Fouque, 4, le canal de la Deûle. Il était arrivé à proximité du Pont-Royal, quand soudain Renaut retirait son veston et en casquette et se jetait à l'eau avant que son camarade ait pu l'en empêcher.

Un courageux passant se porta immédiatement à son secours, mais le plongeon qu'il effectua à plusieurs reprises pour le retrouver lurent inutiles. Emporté par le courant le corps avait disparu et tous les moyens employés pour le repêcher restèrent inutiles.

M. Bastien ignore les causes qui ont déterminé Renaut à se suicider et c'est en vain qu'on fouilla les poches du veston du désespéré, pour y découvrir des papiers indiquant les raisons de cette funeste et subite détermination.

Mutuelle Maternelle du 43e

La « Mutuelle Maternelle du 43e régiment d'infanterie » reçoit journellement de nouvelles adhésions de membres souscripteurs, honoraires et bienfaiteurs.

Suivant l'exemple donné, dès la première heure, par le Conseil Général du Nord, les administrations municipales, reconnaissant les bienfaits procurés par cette nouvelle œuvre, morale et humanitaire, lui donnent également leur bienveillant appui, en lui allouant des subventions annuelles.

La Société a déjà reçu les allocations de Lille, Tourcoing, Armentières, Loos, Comines, Linselles, Seclin, Templeuve, etc., etc.

Elle a, en échange, déjà distribué de nombreux secours extra-statutaires.

AU 16e CHASSEURS

Le 16e bataillon de chasseurs qui doit, comme on le sait, quitter Lille pour aller tenir garnison à Confians-Jarny à quelques kilomètres de la frontière, organisera à la veille de son départ une grande fête pour laquelle on sollicitera de nombreux concours.

***

Parlant du départ de nos petits voisins, un de nos confrères annonçait hier qu'il serait presque impossible aux officiers et sous-officiers mariés de trouver dans la petite commune de 1000 habitants environ qu'est Confians, un logement convenable.

Si les renseignements que nous avons recueillis à ce sujet sont exacts, il paraîtrait qu'une société d'habitations à bon marché a déjà prévu dans cette ville la construction de nombreux immeubles.

UN BIPLAN ATTERRIT A RONCHIN

Hier soir, vers six heures, un biplan monté par un officier et son mécanicien, venant du camp de la Bruyelle, a atterri au champ de manœuvres de Ronchin.

Il est reparti à six heures vingt dans la direction de Douai.

L'OCTROI ET LES BRASSEURS

Un décret du 6 juin courant vient de modifier la délibération prise, le 29 décembre, par le Conseil municipal, pour simplifier le service des brasseurs avec l'octroi.

Actuellement, les brasseurs sont tenus de déclarer à l'octroi, pour chaque chargement de bière, les noms, prénoms et domiciles des destinataires. Ils fournissent, à cet effet, des listes interminables, à l'appui desquelles les receveurs de l'octroi doivent annexer autant de quittances qu'il y a de destinataires.

Il en résultait, pour tous les brasseurs de Lille et des environs, des pertes de temps considérables, que l'Administration a voulu leur éviter, et, à partir du 20 courant, les brasseurs seront dispensés de donner à l'octroi les noms de leurs clients, et n'auront plus à fournir qu'une simple déclaration par chargement.

Ces modifications seront très favorablement accueillies par les brasseurs.

Le même décret institue à l'octroi de Lille le régime dit de la reconnaissance à la sortie. Aux termes de ces nouvelles dispositions, qui entreront également en vigueur dans quelques jours, les personnes qui sortiront, de Lille, des objets soumis aux droits d'octroi pourront réclamer un bulletin de compensation au moyen duquel elles seront admises à introduire, ultérieurement, sans payer les droits, des objets de même nature.

Corsets de tricot caoutchouté

sur mesure depuis 25 fr., indéformables pour la mode, actuelle, maintiennent la ligne, la taille et les hanches, sans aucune compression pénible, fabriqués chez Mme Delaplace, corsetière-bandagiste sur prothèse spéciale mesure de santé de la région, 1 bis, rue de Pyrénées-Rouges, Lille. Prospectus contenant Renseignements. On se rend à domicile. Téléphone 26.83.

LE CONCOURS DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DU NORD

La Société Industrielle du Nord vient de publier le programme des questions proposées pour le concours de 1913.

Le programme détaillé est envoyé franco sur demande adressée à M. le Secrétaire de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille.

La distribution solennelle des prix et récompenses aura lieu en janvier 1914.

LA VIE LILLOISE

Du 8 au 14 juin, le bureau municipal d'hygiène a enregistré 70 naissances 14 mort-nés, 35 mariages et 54 décès. Ce dernier chiffre dépasse de quatorze celui de la semaine précédente.

La tuberculose pulmonaire a encore fait cette fois six victimes, les maladies du cœur 6, la gastro-entérite 8, la méningite tuberculeuse 3.

La fièvre scarlatine a repris avec plus de vigueur et six cas ont été signalés au bureau d'hygiène.

Quatre cas de rougeole et un cas de diphtérie y ont été également enregistrés.

Comme d'habitude c'est le populeux quartier de Wazemmes où les habitations sont trop abondamment peuplées qui fient le plus le dans le tableau bilan. Il compte à lui seul dix-huit décès.